



LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 19 juin 2026

Délibération N° DE_036_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Anne MONPEYSEN.

Présents : Anne MONPEYSEN, Nancy BRET, Didier BEDOUSSAC, Catherine LORETTE, Bruno ROUME, Cédric DELOBELLE, Noémie VIEILLECHAIZE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Marion LACOMBE

Représentés : 0

Absent et Excusé : Robin DAUBIGNARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création d'un emploi d'agent recenseur

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment les articles L 332-1 et suivants ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

-La création d'un emploi d'agent recenseur en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à besoins occasionnels pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2027.



LA SEGALASSIERE - COMMUNE

- L'agent sera payé à raison de :
- 0,52 € par feuille de logement .
- 0,99 € par bulletin individuel rempli
- 16,16 € par séance de formation

Le Maire,

Anne MONPEYSSEN
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 juin 2026
Publié le 25 juin 2026

Secrétaire de Séance

BRET Nancy

